

19 octobre 2021 —

Encadrement professionnel de la microbiologie au Québec

Envoyé à M. Christian L. Jacob, M.Sc., Mcb.A., président de l'Association des microbiologistes du Québec

Document présenté par

L'Association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité du travail (AQHSST)

préparé par

M. Hubert Fafard, CD, président

M. André Tartre, CIH, vice-président

MISE EN CONTEXTE

L'Association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité du travail (AQHSST) a été contactée au printemps 2021 par l'association des microbiologistes du Québec (AMQ). L'AQHSST fut alors informée que l'AMQ cherchait à s'intégrer à l'ordre des chimistes du Québec, afin de protéger certains actes professionnels. L'expérience d'un grand nombre d'hygiénistes du travail a démontré depuis des décennies que l'étude des bâtiments soupçonnés d'être contaminés par des moisissures tire avantage d'une approche multidisciplinaire. Le présent document résume la position de l'AQHSST à l'égard des professionnels qui doivent enquêter pour des bâtiments susceptibles d'être contaminés par des moisissures, et du désir des microbiologistes de vouloir réserver en exclusivité le droit de pratique de certains actes professionnels.

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et désigne tant les femmes que les hommes

PRÉSENTATION DE L'AQHSST

L'Association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité du travail (AQHSST) existe depuis plus de 40 années et compte actuellement près de 200 membres. C'est la seule association francophone en Amérique du Nord qui regroupe des spécialistes et des intervenants en santé et en sécurité du travail (SST). Ces spécialistes œuvrent principalement au sein d'organismes publics ou parapublics, dans des industries, ou dans de multiples organisations dédiées au domaine de la SST. Plusieurs de ces professionnels contribuent à l'avancement des connaissances en SST dans les centres de recherche et les établissements d'enseignement.

L'Association québécoise pour la santé et la sécurité du travail a pour but :

- De promouvoir les connaissances relatives à la SST par des formations et par des échanges entre professionnels. L'association cherche également à vulgariser ce type d'information, afin que tous puissent bénéficier de ces expertises, notamment les travailleurs.
- D'étudier les législations pertinentes et toute action gouvernementale relative à ses champs d'activité et de faire les représentations qu'elle juge à propos,

L'HYGIÈNE DU TRAVAIL

Parmi les membres de l'AQHSST, nous retrouvons de nombreux hygiénistes du travail. L'hygiène du travail est la science qui anticipe, identifie, évalue et contrôle les facteurs de risque qui peuvent affecter la santé des travailleurs. L'objectif fondamental de ces professionnels est de protéger la santé et le bien-être des travailleurs, s'ils sont exposés à des facteurs de risque chimiques, physiques ou biologiques.

L'AQHSST encourage la reconnaissance de la compétence de ses membres. En Amérique du Nord, les hygiénistes du travail ont généralement un baccalauréat en science (chimie, biologie ou autre) ou en science appliquée (ingénierie), et un diplôme de deuxième cycle spécialisé en hygiène du travail. Avec ces qualifications, un hygiéniste du travail ayant un minimum de cinq (5) ans de pratique peut passer aux États-Unis un examen technique qui couvre l'ensemble du domaine. L'objet de cet examen est de s'assurer de la compétence de l'individu au niveau de l'identification, de l'évaluation et du contrôle des facteurs de risque en milieu de travail. Le taux de réussite de l'examen est d'environ 40 %. Lorsque l'individu réussit l'examen, il devient CIH (Certified Industrial Hygienist). Les premiers hygiénistes du travail aux États-Unis ont été agréés en 1963. Une organisation canadienne parallèle s'est développée en 1992, et a organisé un processus d'agrément avec des exigences similaires. Si l'individu réussit l'examen canadien, il devient ROH (Registered Occupational Hygienist). Actuellement en Amérique du Nord, on compte environ 4000 CIH et 340 ROH. Au Québec, nous retrouvons environ 25 hygiénistes du travail agréés. Ces agréments professionnels

représentent donc la reconnaissance officielle des connaissances et des compétences d'une personne dans le domaine de l'hygiène du travail.

CONTAMINATION PAR DES MOISSURES ; ENQUÊTE ET RÉHABILITATION

Les hygiénistes du travail sont formés et ont l'expertise pour appliquer les méthodes d'échantillonnage de l'Institut de Recherche Robert Sauvé en Santé et en Sécurité du travail (IRSST). Parmi celles-ci, nous retrouvons des méthodes pour échantillonner des facteurs de risque chimiques, physiques, et également pour les bactéries, les moisissures, les endotoxines et les enzymes protéolytiques.

Pour des milieux intérieurs, les hygiénistes du travail sont donc tout à fait outillés et compétents pour établir des stratégies d'échantillonnage, faire les prélèvements selon les protocoles définis, interpréter les résultats et définir les pistes de solutions lorsque requis. Les hygiénistes du travail exécutent ces types d'intervention au Québec depuis des décennies, autant pour des facteurs de risques chimiques, physiques ou biologiques.

D'autre part, les interventions et enquêtes liées aux contaminations par des moisissures dans les bâtiments impliquent des connaissances en microbiologie et en architecture. Les interventions requises lors de ces enquêtes sont définies dans la norme du « Bureau de normalisation du Québec », BNQ 3009-600/2020 : « Contamination des habitations par les moisissures – Investigation et réhabilitation du bâtiment » (27 avril 2020).

La formation et les compétences d'un microbiologiste ne sont généralement pas développées pour effectuer des inspections en bâtiment. De même, les architectes connaissent très bien le bâtiment, mais souvent pas du tout la microbiologie. **L'approche multidisciplinaire dans le contexte est donc essentielle.** L'hygiéniste du travail est un professionnel reconnu pour l'évaluation des risques d'exposition, et est donc un excellent candidat pour tenir un rôle d'intermédiaire dans une approche multidisciplinaire.

Les hygiénistes du travail agréés doivent agir dans leurs champs de compétence et lorsque nécessaire, requérir des collègues d'autres professions pour les autres champs d'expertise. Notre code éthique nous soumet à ce type de démarche professionnelle. La protection du public avec la norme du BNQ 3009-600/2020 est donc présente avec une approche multidisciplinaire, comprenant des microbiologistes, des professionnels en bâtiment et des hygiénistes du travail.

L'AQHSST comprend que le développement des méthodes d'analyse et le contrôle de la qualité des analyses d'échantillons microbiologiques doivent être réservés aux microbiologistes seuls. Lorsqu'on fait appel à l'expertise d'un laboratoire en microbiologie à des fins d'analyse, tous s'attendent également à ce que le personnel du laboratoire ait une expertise dans l'identification des structures mycologiques, le comptage et

l'identification des spores, et que la supervision de ces travaux en laboratoire soit exécutée par un microbiologiste. L'AQHSST souligne toutefois que l'exclusivité des pratiques réservées aux microbiologistes pour le travail d'identification des genres, des espèces et pour le comptage des spores pourraient écarter les mycologues ou les spécialistes en aérobiologie, ce qui aurait un impact limitatif sur les analyses.

Dans leur volonté actuelle de vouloir intégrer l'ordre des chimistes du Québec, l'AMQ n'a pas le pouvoir de définir les actes qui pourraient être retenus par l'office des professions. Ainsi nul ne peut définir clairement la ligne entre les actes qui seraient protégés et ceux qui ne le seraient pas. Si un tel scénario survient, l'approche multidisciplinaire en souffrira énormément.

L'AQHSST conçoit parfaitement que le niveau de professionnalisme doit être relevé au niveau des études de contamination par des moisissures dans les milieux intérieurs. Mais l'approche actuelle de l'AMQ de réserver les actes professionnels à l'égard des enquêtes en lien avec ces contaminations, est contre-productive. Par exemple, l'AQHSST ne conçoit pas que l'établissement d'une stratégie d'échantillonnage pour un facteur de risque biologique à l'intérieur d'un bâtiment doit être réservé aux microbiologistes. Les nombreux domaines où des démarches similaires doivent être effectuées (échantillonner – analyser – évaluer) font constamment la distinction entre les professionnels qui établissent les stratégies d'échantillonnage, et ceux qui analysent des échantillons. Par exemple, cette approche a toujours été maintenue depuis plus de 40 ans en Amérique du Nord dans les domaines d'évaluation des expositions pour des composés chimiques dans un milieu intérieur, et même pour des évaluations environnementales.

L'approche multidisciplinaire présentée par la norme BNQ sur le sujet est donc à privilégier. Elle définit les compétences requises pour les différents professionnels aux différentes étapes de l'enquête, et l'AQHSST soutient que cette approche est de loin la plus satisfaisante. **La tendance actuelle est de mobiliser les compétences de différents professionnels dans le cadre d'une approche multidisciplinaire.** L'objectif essentiel de ces enquêtes est de préserver la santé des occupants et de réhabiliter le milieu intérieur afin qu'il soit sain. Pour progresser vers cet objectif, les différents professionnels doivent interagir et utiliser des méthodes validées d'évaluation des risques, proposer des mesures efficaces de réhabilitation et assurer le suivi de leur mise en œuvre. Dans le contexte actuel, la tendance ne se situe pas vers un renforcement des actes exclusifs réservés à quelques professionnels.

CONCLUSION

Le présent document fait suite à la volonté de l'AMQ de vouloir intégrer l'Ordre des chimistes du Québec, afin de protéger certains actes professionnels. L'AQHSST s'oppose à cette intégration, et explique pourquoi les interventions multidisciplinaires sont hautement préférables.

L'AQHSST note que l'AMQ a fait ses démarches d'intégration à l'ordre des chimistes en toute transparence. À cet égard, l'AMQ a contacté l'AQHSST en mars 2021 pour discuter des appréhensions que pourraient avoir d'autres types de professionnels. Toutefois selon l'AMQ elle-même, les conséquences pratiques de cette intégration sont mal connues. L'AMQ admet qu'elle n'a pas de pouvoir décisionnel sur les actes qui pourraient être retenus par l'office des professions. Ainsi, l'AMQ ne peut pas tracer actuellement la ligne entre ce qui serait protégé ou non.

Or la norme BNQ sur les enquêtes de contamination par les moisissures dans un bâtiment définit les types de professionnels qui sont requis dans ces enquêtes. Il est évident qu'une approche multidisciplinaire doit être privilégiée. La démarche actuelle de l'AMQ risque donc de mettre en péril la qualité des enquêtes sur les contaminations fongiques dans les bâtiments en donnant un droit de pratique exclusif à une profession qui ne possède pas l'éventail des connaissances nécessaires pour ces expertises. De plus, cette démarche risque donc de ne pas permettre une utilisation optimale des ressources, qui est actuellement possible par la complémentarité des personnes pouvant intervenir pendant de telle enquête.

Pour ces raisons, nous demandons que la ministre responsable de l'application des lois professionnelles n'accepte pas l'intégration de l'association des microbiologistes du Québec (AMQ) dans l'ordre des chimistes du Québec.

Afin que la protection du public soit assurée, l'association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité du travail recommande :

- Que les enquêtes pour les bâtiments susceptibles d'être contaminés par des moisissures ne soient pas du ressort exclusif des microbiologistes.
- Qu'aucune entrave ne vient nuire à l'accessibilité aux services et à l'expertise des différents professionnels identifiés dans la norme actuelle du BNQ sur le sujet.